



Douanes : les arrivages déclarés de protoxyde d'azote multipliés par 34 entre 2022 et 2024

Les opérations d'importation et de transit de protoxyde d'azote déclarées sur la Plateforme des douanes et accises (PLDA) belges ont connu une explosion plus que spectaculaire au cours des dernières années. En 2022, 18 déclarations avaient été encodées sur celle-ci, pour un poids net total de 110 tonnes entrant en Belgique. En 2023, on parlait de 1.952 tonnes pour 179 déclarations. Et en 2024, ce chiffre est tout bonnement passé à 3.496 tonnes, pour 257 déclarations introduites. Des chargements provenant à plus de 93 % de Chine. Sur la même période, la part des arrivages déclarés de protoxyde d'azote visant la livraison vers un autre Etat membre de l'UE a aussi augmenté significativement. De 44 % en 2022, cette part est passée à 95,7 % en 2023 et à 98,6 % en 2024. En 2022, la Pologne représentait la première destination

finale des chargements en transit (54 %). Mais, depuis, c'est l'Allemagne, pays où le gaz hilarant n'est pas encore interdit dans son usage récréatif, qui a pris le relais. En 2024, elle était renseignée comme point de chute de 95 % de ces marchandises en transit. Il y a des raisons de soupçonner que cette explosion s'explique davantage par l'essor du business du gaz hilarant que par un boom du protoxyde à usage culinaire ou médical. Par téléphone, la porte-parole du SPF Finances Florence Angelici explique que les douanes sont conscientes de l'enjeu mais ne peuvent faire grand-chose de plus étant donné que la législation belge protège une série d'usages légitimes du gaz. « Ce qui a été importé est légal, mais il faut savoir que le business criminel se développe au sein de l'Union européenne après dédouanement. » A.S.E

recyclage Le cauchemar des gestionnaires d'incinérateurs

REPORTAGE
JEAN-FRANÇOIS MUNSTER

Sur un parking attenant à l'incinérateur de Bruxelles, un container isolé prend la pluie. A l'intérieur, des centaines de bonbonnes bleu et noir attendent d'être emportées en vue de leur recyclage. « C'est la récolte des dix derniers jours », soupire, résigné, Jérémy Hellemans, le patron de Bruxelles-Energie, la filiale de l'Agence Bruxelles-Propreté (ABP) qui gère l'unité de valorisation énergétique. Entre début avril et la mi-mai, l'ABP en a comptabilisé pas moins de 4.790. « Ces déchets sont devenus omniprésents. On en retrouve dans toute la Région, dans tous les flux, même les sacs jaunes. »

Les bonbonnes de protoxyde d'azote qui se cachent dans les sacs-poubelles sont devenues le cauchemar de Jérémy Hellemans et des équipes qui gèrent ce brasier permanent. Sous l'effet de la chaleur, le gaz résiduel présent dans ces bonbonnes se dilate et fait exploser le contenant tout en faisant augmenter la température du four. Cela occasionne d'importants dégâts aux installations. « En temps normal, on procède à une douzaine d'arrêts par an sur les trois lignes de four », explique Jérémy Hellemans. « Depuis que cette crise des bonbonnes de protoxyde d'azote a commencé en 2022, cette fréquence a fortement augmenté. En 2024, on a dû arrêter les fours 35 à 40 fois. On n'a jamais connu un stress industriel aussi grand et un taux de disponibilité aussi bas de nos installations depuis l'inauguration de l'incinérateur en 1985. »

Des réparations acrobatiques
A chaque arrêt, c'est la même rengaine. Il faut attendre entre 24 et 48 heures pour que la température retombe puis envoyer des ouvriers spécialisés harnachés grimper sur les plans inclinés qui constituent les fours. Il faut casser les matériaux réfractaires abîmés par les bonbonnes projetées violemment contre les parois, remaçonner le tout puis remplacer les barreaux brisés par

la violence de l'explosion. Ces barres en fonte qui pèsent plus de 20 kg constituent le « plancher » du four. Jérémy Hellemans nous montre un de ces barreaux brisé en deux. On peine à imaginer la vitesse à laquelle ces bonbonnes ont été projetées pour causer de tels dégâts.

Ces explosions n'ont pour l'instant provoqué que des dégâts matériels, mais le patron de Bruxelles-Energie ne cache pas son inquiétude pour le personnel. Les parois latérales des fours ont été renforcées pour éviter que des bonbonnes ne transpercent le mur et ne viennent percuter un travailleur. Les hublots permettant de regarder à l'intérieur des fours ont été condamnés...

Une facture élevée
Chaque arrêt coûte cher : entre 150.000 et 250.000 euros. Il y a les frais de réparation mais aussi le manque à gagner : la chaleur produite par les fours étant utilisée pour générer de l'électricité et alimenter un réseau de chaleur. Ces arrêts perturbent surtout la mission première de l'incinérateur : traiter les déchets. « La capacité maximale de notre fosse à déchets est de 6.000 tonnes », poursuit Jérémy Hellemans. « On reçoit entre 1.000 et 1.500 tonnes par jour. Faites le compte. Après quatre jours d'arrêt, on ne peut plus accueillir de camions-poubelles. On a été à deux doigts de vivre cette situation en novembre 2022. » Il met aussi en avant le stress que ça occasionne aux équipes. « La charge de travail a considérablement augmenté. On doit être mobilisable 24 heures sur 24. »

L'ABP a multiplié les initiatives pour faire en sorte que ces bonbonnes ne se retrouvent plus dans ses fours : isoler les tournées « à risques » (boîtes de nuit, gares...), organiser des campagnes de sensibilisation du grand public, demander aux communes – responsables de la vidange des poubelles publiques sur leurs voiries – de s'assurer que les sacs ne contiennent pas de bonbonnes... mais rien n'y fait. Les ac-

cidents continuent de se produire.

Le patron de Bruxelles-Energie en est arrivé à la conclusion que le seul moyen de préserver les fours était de faire passer systématiquement tous les sacs-poubelles arrivant à l'incinérateur par une étape préalable de broyage. Cette solution permet d'éventrer les éventuelles bonbonnes dissimulées dans les sacs et ainsi de les vider du gaz résiduel. Problème, l'incinérateur n'a pas été pensé pour accueillir une unité de broyage et la place manque. Bruxelles-Propreté avait installé dans un premier temps un broyeur mobile sur la dalle où les camions viennent déverser leurs déchets dans la fosse mais, à l'heure de pointe, ça créait un engorgement et désorganisait les opérations.

« On ne traite malheureusement plus qu'une partie des déchets de cette façon, mais on s'active à mettre cette solution de broyage en place sur d'autres sites. Cela fait un an et demi que l'on demande d'avoir un terrain à disposition pour pouvoir faire ce prétraitement dans de bonnes conditions », déplore Jérémy Hellemans.

La facture, elle, s'alourdit. Entre coûts de réparation, opérations de prétraitement et campagnes de sensibilisation, la crise du gaz hilarant a coûté 8,8 millions au budget régional en 2024 et on est sur la même lancée pour 2025 avec des coûts estimés fin avril à 2,5 millions. Rien de drôle.

Plus de 2.000 explosions sur un semestre

Selon les chiffres collectés par la Confédération européenne des unités de valorisation énergétique (Cewep), on a comptabilisé en Belgique entre janvier et juillet 2024 pas moins de 2.008 explosions dans douze des quatorze incinérateurs belges. Certains ont connu plus de quatre explosions par semaine par ligne de four début 2024. Pendant 62 jours sur 210, au moins un incinérateur avait une ligne à l'arrêt pour cause de réparations suite à l'explosion de bonbonnes. J.-F.M.

az hilarant

toxyde d'azote ainsi que des ballons de baudruche » sera considéré en infraction, même si les acheteurs lui ont juré qu'ils souhaitaient juste faire de la cuisine. L'arrêt royal de mars 2024 n'est cependant pas la seule ressource permettant de poursuivre le business du gaz hilarant. « On avait déjà une interdiction de la vente aux mineurs, qui existait avant l'arrêt royal et qui peut nous servir », indique Jean-Baptiste Andries. « Ainsi qu'une panoplie sur le commerce ambulant sur la voie publique, qui n'est pas vraiment conçue pour cela mais peut-être utilisée éventuellement. » Les infractions aux normes liées à la sécurité à la chaîne alimentaire sont aussi parfois mobilisées.

Sous le manteau
Cette interdiction n'a pas empêché la consommation du produit de continuer à prospérer. Dans l'horeca, on l'a vu. Mais aussi par le biais de livraisons à domicile ciblant des potentiels clients via les réseaux sociaux. Enfin, certaines librairies et night-shops ont également vu une opportunité à saisir, en témoigne une saisie de 132 bonbonnes réalisée le 10 août 2024 dans une librairie de la place Liedts, à Schaerbeek. En menant des observations, la police avait constaté que des clients se « rendaient directement à l'intérieur de la librairie pour un temps très court avant de partir avec un sac blanc contenant une ou des bonbonnes de protoxyde ». Le recul sur les effets de cette interdiction demeure limité. *Le Soir* a pu se procurer les statistiques relatives à la période courant du 1^{er} août au 31 décembre 2024, seules disponibles à ce stade. Sur ce laps de temps, dix dossiers d'importation, exportation, fabrication, conservation ou transport de protoxyde d'azote sont entrés dans les parquets correctionnels du pays ainsi que dix autres relatifs au courtage ou à la vente. Enfin, 166 affaires de possession illégale ont été ouvertes. Sur l'ensemble de ces cas, deux seulement ont fait l'objet d'une instruction, 95 d'une d'information, et 47 d'une absence de poursuites, pour des raisons techniques ou d'opportunité. Enfin, 33 ont débouché sur une transaction pénale.